

EXTRAIT des DELIBERATIONS
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL DEPARTEMENTAL



Réunion du 29 septembre 2025



DOSSIER N° CP_20250929_033

D - Attractivité, Tourisme, Culture et Environnement

**APPROBATION de LA CHARTE 2025-2040
du PARC NATUREL RÉGIONAL de LA BRENNE**

Quorum : 12

Absent(s) : 2

François DAUGERON, Imane JBARA-SOUNNI

Mandataire(s) : 0

Pour : 22

Marc FLEURET, Frédérique MERIAUDEAU, Gérard MAYAUD, Florence PETIPEZ, Claude DOUCET, Virginie ELION, Gil AVÉROUS, Michèle SELLERON, Nadine BELLUROT, Gérard BLONDEAU, Lydie LACOU, Jean-Yves HUGON, Chantal MONJOINT, Régis BLANCHET, Gilles CARANTON, Mireille DUVOUX, Philippe METIVIER, Nathalie CORBEAU, Nolwenn LEROY, Lucie BARBIER, Michel BOUGAULT, Anne-Claude MOISAN-LEFEBVRE

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Ne participe(nt) pas au vote : 0

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire en date du 6 mai 2022 prescrivant la révision de la Charte du PNR de La Brenne et fixant son périmètre d'étude,

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 26 janvier 2023 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du PNR de La Brenne et notamment sur le périmètre d'étude proposé,

Vu la délibération CPR n° 23.09.33.82 de la commission permanente régionale du 13 octobre 2023 sollicitant l'avis intermédiaire de la Préfète de région,

Vu l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 19 décembre 2023, l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 18 janvier 2024 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 17 mai 2024,

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale n° 2024-063 en date du 26 septembre 2024,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 28 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 9 janvier 2025,

Vu l'examen final du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 2 août 2025,

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes,

Vu la lettre de saisine par le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire, du 4 septembre 2025,

Agissant par délégation du Conseil départemental en vertu de la délibération n° CD_20250117_007 du 17 janvier 2025,

DÉCIDE :

Article 1^{er}. – Le projet de charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional de La Brenne est approuvé sans réserve.

Article 2. – Le Président est autorisé à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

DATE de TRANSMISSION
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

01 OCT. 2025



POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

MARC FLEURET